**Module 3.2**

**Exercice 3.2.1**

**Utilisation d’une évaluation PEFA**

Vous recevez une évaluation de la performance des systèmes de gestion des finances publiques sous forme d’un rapport sur la performance de la gestion des finances publiques (extraits).

En vous basant sur le résumé et les indicateurs correspondants, vous indiquerez les principales mesures à inscrire dans le plan d’action de la réforme des finances publiques dans les deux domaines suivants :

1. Exécution budgétaire :
2. Comptabilité et contrôle externe et redevabilité

Les mesures proposées seront séquencées de manière appropriée sur 3 ans,

Les travaux s’effectueront en groupe. Un membre de chaque groupe sera chargé de présenter les résultats du groupe à la réunion plénière.

### PI-21: Prévisibilité de l’allocation des ressources intra-annuelle

Méthode de notation : M2

| Indicateur | Note | Explication Résumée |
| --- | --- | --- |
| **PI-21. Prévisibilité de l’allocation des ressources intra-annuelle** | **D+** |  |
| 1. Consolidation des soldes de trésorerie | D | Les comptes de projet et de certains offices ne sont pas consolidés avec le compte utilisé pour les opérations budgétaires. |
| (2) Prévision et suivi des flux de trésorerie | C | Les plans de trésorerie annuels-mensualisés sont effectivement produits pour accompagner le projet de loi de finances. Mais ils ne sont pas ou peu souvent actualisés |
| (3) Informations périodiques fournies en cours d'exercice aux ministères sur les plafonds d'engagement de dépenses | D | L’information communiquée aux ministères sur les crédits ouverts par le ministère des Finances ne leur permet pas d’être assurés quant aux possibilités d’engagement de leurs dépenses. |
| (4) Fréquence et transparence des ajustements des dotations budgétaires | B | La LOLF encadre strictement les ajustements budgétaires par voie règlementaire. Les procédures prévues sont peu utilisées, mais des changements importants dans la répartition des crédits sont opérés par lois de finances rectificatives et par les lois de règlement. Les changements sont généralement transparents. |

### 

### PI-23 Contrôles des états de paie

Méthode de notation : M1

| Indicateur | Note | Explication Résumée |
| --- | --- | --- |
| **PI-23. Contrôles des états de paie (M1)** | D+ |  |
| (1) Intégration des données relatives à l'état de paie et au fichier nominatif | C | Il n’existe pas de lien direct entre le fichier la fonction publique et celui de la solde. Un dispositif d’échange et de contrôle des données entre ces fichiers existe (échanges mensuels de données sur support électronique). L’information n’est toutefois pas toujours étayée par une documentation complète sur les modifications apportées. |
| (2) Modifications apportées au fichier de la paie | D | La période courant de la date de prise de fonction des nouveaux agents à celle de leur prise en charge dans les fichiers de personnel et de paie dépasse les 10 mois. Les modifications résultant des avancements statutaires peuvent aussi dépasser les trois mois.  Les rappels de salaires sont fréquents et importants. |
| (3) Contrôles internes des modifications apportées au fichier nominatif et à l'état de paie | C | Au niveau de la fonction publique, il existe des dispositifs de contrôle bien établis et documentés.  Au niveau de la Division de la solde des insuffisances subsistent pour les contrôles. |
| (4) Audit de la paie | C | En 2014, le ministère en charge de la fonction publique a mené une opération de vérification auprès des ministères. Elle a donné lieu à de nombreuses modifications du fichier de la DGIPE, mais elle n’a pas concerné toutes les administrations centrales. |

### PI-24 Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation de marchés publics

Méthode de notation : M2

| Indicateur | Note 2015 | Explication Résumée pour 2015 et comparaison par rapport à 2008 |
| --- | --- | --- |
| **PI-24 Passation des marchés publics (M2)** | C+ |  |
| (i) Suivi des marchés | C | Des marchés d’un montant total de près de 200 milliards FCFA ne sont pas enregistrés dans les bases de données. |
| (2) Méthodes de passation des marchés | D | Les marchés passés de de gré à gré représentent 45% du montant total des marchés conclus en 2015. |
| (3) I information du public sur la passation des marchés | C | Les sites Web de l’ARMP et de la direction centrale des marchés fournissent 5 des 6 critères (les plans de passation des marchés ne sont pas publiés), mais seulement pour les marchés dument enregistrés dans les bases de données |
| (4) Existence d'un organe administratif indépendant chargé de l'instruction des plaintes liées à la passation des marchés. | A | Les six critères exigés sont respectés |

### PI-25 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales

Méthode de notation M2

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note** | **Evaluation résumée** |
| **PI-20. Contrôles internes des dépenses non salariales (M2)** | **C+** |  |
| 1. Séparation des tâches | A | Le principe de la séparation de l’ordonnateur est du comptable est appliqué |
| (2) Efficacité des mesures de contrôle des engagements de dépenses | C | Le contrôle financier contrôle les engagements. Il est associé étroitement à la gestion de la trésorerie qui est fortement centralisée. Toutefois, certains gros marchés ne sont pas été soumis à son visa |
| (3) Exhaustivité, pertinence et clarté des autres règles/procédures de contrôle interne | B | Les règles des dépenses non salariales sont pertinentes dans leur principe ; elles sont claires et exhaustives. Elles sont cependant lourdes et déséquilibrées. L’amélioration de la note traduit une amélioration par la mise en place de la procédure simplifiée (qui respecte les principes fondamentaux) mais aussi une différence de notation (la prise en compte de la procédure d’urgence ne devant être prise en compte que pour la composante 3). |
| (4) Respect des règles de paiement et des procédures | D | La procédure de paiement sans ordonnancement préalable pour des dépenses pour lesquelles elle ne se justifie pas reste très utilisée. |

**PI-26 Audit interne**

Méthode de notation M1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note PEFA** | **Evaluation résumée** |
| **PI-21. Efficacité du système de vérification interne (M1)** | D+ |  |
| (1) Couverture de l’audit interne | C | Des inspections des services existent s pour la majorité des entités de l’administration centrale. L’inspection des finances est habilitée à contrôler les ministères sectoriels, mais faute de moyens procèdent peu à de tels contrôles |
| 1. Normes | C | Les inspections sont centrées sur les contrôles de régularité |
| (3) Mise en œuvre de l’audit interne et rapports | D | Les rapports ne sont pas régulièrement établis pour la majorité des entités de l’administration centrale, notamment en raison de la faiblesse des moyens. |
| (4)Suite donnée par les autorités responsables aux conclusions de la vérification interne | D | Les recommandations des vérifications des recommandations sont généralement ignorées. |

### PI-27. Intégrité des données financières

Méthode de notation M2

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Indicateur | Note 5 | Explication Résumée |
| **PI-22. Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes (M2)** | **C** |  |
| (1) Rapprochements bancaires | C | L’ACCT effectue chaque mois des rapprochements des comptes gérés par le Trésor avec la Banque centrale et les banques commerciales dans les deux à trois semaines qui suivent le mois considéré. Toutefois, Cette opération ne porte pas sur les comptes de projet et les comptes des offices, pour lesquels les rapprochements effectués par les gestionnaires concernés sont en général trimestriel |
| (2) Comptes d'attente | C | Rapprochements effectués une fois dans l’année, généralement à la fin de la période complémentaire (deux mois après la fin de l’exercice), à l’occasion de la clôture des comptes de gestion. |
| 1. Compte d’'avances | C | Rapprochements effectués une fois dans l’année, généralement à la fin de la période complémentaire (deux mois après la fin de l’exercice), à l’occasion de la clôture des comptes de gestion. |
| (4) Procédure assurant l’intégrité des données financières | C | Les accès au système informatique sont limités et contrôlés mais il n’existe pas de piste d’audit |

### PI-28 Rapports d’exécution budgétaire produits en cours d’année

Méthode de notation M1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note** | **Evaluation résumée** |
| **PI-28. Rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année (M1)** | **D+** |  |
| (i) Couverture et comparabilité | C | Des rapports trimestriels sont publiés.  La comparaison avec les budgets n’est possible que pour les principales rubriques administratives. Des rapports périodiques ont été instaurés et ils proviennent de données budgétaires comparables avec le budget contrairement à 2008 où les données provenaient de sources disparates et non budgétaires. |
| (2) Délais de production des rapports | D | Les rapports sont préparés tous les trimestres, émis avec plus de 8 semaines de retard |
| (3) Exactitude des rapports | D | Des préoccupations existent quant à l’exactitude des données (notamment sur les investissements sur fonds externes) mais cela ne compromet pas leur utilité.  Les dépenses sont saisies à la phase de l’ordonnancement (mais ni de l’engagement ni du paiement). |

### PI-29 Etats financiers annuels

Méthode de notation M1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note** | **Evaluation résumée** |
| **PI-29. Etats financiers annuels (M1)** | **C+** |  |
| (1) État complet des états financiers | C | Les comptes administratifs sont préparés chaque année. Les réalisations sont comparées au budget. Toutefois, les dépenses financées sur fonds externes sont incomplètes |
| (2) Soumission dans les délais des états financiers | B | Le projet de loi de règlement est transmis à la Cour des comptes dans le courant de juin. |
| (3) Les normes comptables utilisées | C | Les états sont présentés selon le même format d’une année sur l’autre. Toutefois les normes comptables ne sont pas cohérentes avec les normes IPSAS. |

### PI- 30 Audit externe

Méthode de notation M1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note** | **Evaluation résumée** |
| **PI-30 Audit externe (M1)** | **D+** |  |
| (1) Couverture de l’audit et normes | C | Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont audités. Toutefois, les rapports financiers des EPA ne sont pas audités. Les rapports de la Cour des Comptes ne soulignent pas les risques systémiques |
| (2) Présentation des rapports d’audit au Parlement | D | Les rapports sont présentés au parlement au-delà des 12 mois suivant la fin de la période sous revue. |
| (3) Suivi des recommandations de l’audit externe | D | Les recommandations ne sont pas suivies d’effet. |

### PI-31 Examen des rapports d’audit externe par le pouvoir législatif

Méthode de notation M2

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Note** |  |
| **PI-31 Examen des rapports d’audit externe par le pouvoir législatif (M2)** | **D+** |  |
| (1) Délais impartis pour l'examen des rapports d’audit par le parlement) | C | Les rapports sont examinés dans les 12 mois suivant leur réception  . |
| (2) Auditions sur les principales conclusions des audit | D | Le Parlement ne conduit aucune audition sur les rapports de la Cour des comptes |
| (3) R recommandations de mesures par le parlement | C | Des recommandations sont faites, mais pas suivies. |
| (4) Transparence de l’examen par le parlement des rapports d’audit | D | Les auditions ne sont pas publiques  Les comptes rendus des examens ne sont pas publiés |